



Appel à manifestation d'intérêt  
« Grands programmes de  
recherche »  
2019

# AMI “GRANDS PROGRAMMES DE RECHERCHE” - 2019

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) s'inscrit dans le cadre de *la préparation du renouvellement* des actions mises en œuvre au titre de l'initiative d'excellence de l'université de Bordeaux. Dans cette nouvelle programmation, qui se déroulera dans le courant de l'année universitaire 2019-2020, les « *grands programmes de recherche* » (GPR) ont vocation à constituer un axe majeur du soutien à l'excellence scientifique. La sélection de ces grands programmes de recherche se fera à l'issue d'une procédure d'appel à projet (AAP), sur la base d'un cahier des charges détaillé et d'une évaluation externe impliquant des experts internationaux des disciplines concernées. Dans ce contexte, cet AMI constitue *une action préparatoire* au lancement de cette procédure d'appel à projets (AAP GPR) qui doit permettre d'identifier les dynamiques candidates, d'enrichir l'écriture du cahier des charges final, d'affiner les critères de sélection, de pré-identifier les expertises à mobiliser et, in fine, d'accélérer la mise en œuvre des grands programmes de recherche. Notamment, il est attendu que cet AMI permette de mieux caractériser les différentes natures de projet en préparation au sein des communautés (maturité, interdisciplinarité, organisation, etc.), afin de les prendre en compte dans l'AAP GPR qui sera initié en septembre 2019. Il s'agira également, au vu de la nature des projets et des éventuels partenaires identifiés, de discuter en amont de l'AAP de possibilités de cofinancements. De façon générale, les éléments remontés dans le cadre de l'AMI viendront *nourrir la réflexion* en matière d'actions de soutien à la recherche dans un cadre d'initiative d'excellence et de contexte partenarial renouvelé.

Cet AMI constitue une phase d'identification des projets, et est donc **une part intégrante de l'AAP GPR**. Notamment, seuls les projets identifiés dans le cadre de cet AMI pourront déposer un dossier dans le cadre de l'AAP GPR. La phase d'AMI ne constitue toutefois pas une phase de présélection stricto sensu. En revanche à l'issue de cette phase d'AMI, certains projets pourront être réorientés vers d'autres cadres de soutien plus appropriés. Dans tous les cas, des recommandations sur les projets soumis dans le cadre de l'AMI seront formulées dans la perspective de l'AAP GPR.

## Rappel du contexte

L'action LabEx a été initiée en 2010 dans le cadre du programme « centres d'excellence » du PIA1, autour des ambitions suivantes (extrait de l'appel à projets initial):

- *Augmenter l'excellence et l'originalité scientifique, le transfert des connaissances produites et, par là même, la visibilité internationale de la recherche française, tout en entraînant dans cette dynamique d'autres laboratoires nationaux;* □
- *De s'inscrire dans la stratégie de leurs établissements de tutelle et de renforcer la dynamique des sites concernés.*

Les LabEx ont été proposés en 2010 à partir des « pôles d'excellence » identifiés dans le « nouveau modèle d'université », cible de l'initiative d'excellence. Ces projets sélectionnés sur la base d'une projection à 10 ans arrivent à terme. Il en est de même pour les Clusters d'Excellence établis dans le cadre de l'IdEx qui répondaient aux mêmes objectifs et exigences.

Par ailleurs, l'université de Bordeaux vient de se doter d'une nouvelle organisation de la recherche et de l'innovation, à travers onze nouveaux départements qui structurent les communautés et sont à même de porter le développement scientifique dans la durée.

## Les Grands Programmes de Recherche (GPR) : cadrage général

C'est dans ce contexte que l'action « grands programmes de recherche » (GPR) est définie afin de traduire une nouvelle orientation pour la politique de soutien à l'excellence scientifique de l'université de Bordeaux en co-construction avec ses partenaires. Il est attendu de ces « grands programmes de recherche » de présenter les caractéristiques suivantes :

**Ambition :** les GPR doivent être des moteurs de l'excellence scientifique, de l'attractivité et de la visibilité européenne et internationale de l'université de Bordeaux. Ils doivent porter des objectifs de recherche ambitieux établis en cohérence avec les priorités des nouveaux départements, et viser une position de leader à l'international en identifiant des axes différenciant par rapport à d'autres centres nationaux et internationaux sur leurs thématiques. Les GPR devront s'organiser autour d'une feuille de route concrète démontrant leur capacité à atteindre ou à maintenir une position de leadership scientifique sur les enjeux ciblés. Ils devront proposer des *outils de développement* adaptés à leur contexte et assurant une certaine flexibilité pour s'ajuster au cours du temps, et ne pas baser leur feuille de route majoritairement sur des AAP internes. Ils devront présenter une stratégie visant à s'inscrire dans les grands défis européens présentant un bon équilibre entre accélération de travaux en cours et prise de risque au-delà des activités déjà établies. Dimension inhérente à ce type de programme de recherche, le positionnement dans des réseaux internationaux doit également être une ambition du projet.

**Pertinence :** les GPR doivent allier autour de leur feuille de route l'ensemble des forces académiques, et/ou acteurs de la sphère socio-économique (industriels, PME, Start-up, etc.) en cohérence avec les défis identifiés. Même s'ils sont majoritairement ancrés sur la stratégie d'un ou plusieurs départements, ce n'est pas principalement l'appartenance à un département ou une unité qui détermine la participation à un GPR, mais la pertinence de la compétence pour atteindre les objectifs visés. Lorsqu'ils sont fortement pluridisciplinaires, il est attendu que la feuille de route scientifique des GPR soit le résultat d'une démarche concertée de l'ensemble des disciplines garantissant un contenu de recherche innovant. Il est également attendu que l'ensemble des disciplines réunies présente le même niveau d'excellence scientifique à l'aune de leurs référentiels respectifs. Dans le cas de propositions issues de communautés sans historique de collaboration, la feuille de route devra préciser de quelle façon et sous quel délai la formulation collective d'objectifs pourra être réalisée. Il sera possible d'associer des équipes de recherche qui ne sont pas rattachées aux départements de l'université de Bordeaux, y compris internationales. Le financement éventuel de leurs activités au sein du GPR dans le cadre de l'initiative d'excellence de l'université de Bordeaux ne sera toutefois pas automatique en cas de sélection, et dépendra des accords établis avec leurs établissements de rattachement.

**Impact :** Les feuilles de route des GPR devront intégrer une réflexion en termes d'impact, que ce soit sur le développement des laboratoires de rattachement, l'offre de formation avec la

nouvelle politique d'articulation formation-recherche - qui intègre notamment les EURs, le potentiel d'innovation et de transfert, pour la réputation institutionnelle de l'établissement, l'attractivité, etc. Chaque GPR devra s'interroger sur son apport aux grands enjeux sociétaux, et notamment aux *Sustainable Development Goals (SDGs)* définis par les Nations Unies. La démarche de recherche devra répondre aux standards en matière de *Responsible Research and Innovation (RRI)*. Chaque GPR devra établir une stratégie financière, mettant en évidence les choix internes effectués pour atteindre de façon réaliste les ambitions, que ce soit en termes de priorités scientifiques ou d'usage stratégique des moyens pour atteindre le meilleur effet levier avec les financements sollicités.

Une part importante de la feuille de route d'un GPR peut viser l'innovation (technologique, sociétale, médicale, etc.) si cela constitue une démarche à part entière pour atteindre des objectifs scientifiques et d'impact.

Les GPR se conduiront en *mode projet* au sein des laboratoires ou composantes établies à l'université de Bordeaux, et n'ont en aucun cas vocation à créer de nouvelles structures ou identités. Les financements accordés dans le cadre de l'AAP GPR seront exclusivement dédiés aux activités en relation avec la feuille de route, et n'ont pas vocation à financer des fonctions de soutien ou de support (y compris technique). Les besoins en la matière devront toutefois être identifiés dans le programme, et seront assurés par les structures existantes (départements, laboratoires, services centraux, services mutualisés, etc.) qui pourront, le cas échéant, être accompagnés par ailleurs pour cela. La faisabilité du programme scientifique demeurera, en toute situation, la clé de lecture pour la décision relative aux moyens. La phase d'AMI a notamment vocation à pouvoir anticiper les différents cas de figure, et éventuels freins aux ambitions qui seraient de nature organisationnelle.

La durée maximale d'un grand programme est de 8 ans. Le projet devra être structuré avec des jalons et livrables aux différentes étapes d'avancement qui permettent de prendre en compte l'évolution du projet. Un programme détaillé sera demandé sur les 4 premières années. Une évaluation intermédiaire sera prévue dès le début du projet.

Le cahier des charges de l'AAP précisera l'ensemble des critères permettant d'évaluer ces caractéristiques, ainsi que la nature des dépenses éligibles et les ordres de grandeur des financements envisagés. A ce stade, il apparaît pertinent de rester à un niveau suffisamment large pour établir, à l'issue de l'AMI, les bases d'une politique qui soit au mieux adaptée aux terrains et aux ambitions et prenant en compte les accords établis par ailleurs (avec des possibles co-financeurs notamment).

## Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

L'AMI s'adresse à tout réseau local – ayant déjà participé à des LabEx/Cluster ou se structurant sur une thématique nouvelle – désireux de répondre à l'AAP Grands Programmes de Recherche qui sera lancé en septembre 2019. La réponse à cet AMI se fait sous la forme d'un dossier allégé constitué d'une lettre d'intention décrivant le PROJET (voir document joint « Lettre-intention\_AMI-Grands-programmes.docx ») et du CV du PORTEUR.

Le PORTEUR est un chercheur, enseignant-chercheur faisant partie d'une unité de recherche (UMR, EA, ...) rattachée à un des 11 départements de l'université de Bordeaux.

Le PROJET peut être intra ou inter-département, et doit s'inscrire dans la stratégie scientifique des laboratoires et des départements impliqués. Pour les PROJETS impliquant plusieurs départements, il sera demandé d'identifier un département de rattachement principal en cohérence avec le PORTEUR notamment.

Au stade de l'AMI, il sera important de détailler le réseau d'équipes qui souhaitent s'engager et la nature de leur engagement. Il est attendu que le PROJET puisse reposer sur une masse critique suffisante, et en tout état de cause cohérente avec les objectifs visés et les impacts attendus. Au motif de la caractéristique de *Pertinence* sus mentionnées, une équipe peut s'impliquer dans plusieurs PROJETS, pourvu toutefois que ce soit cohérent du point de vue thématique, de l'engagement individuel et de la politique scientifique de l'équipe au sein du laboratoire. Dans tous les cas, les directeurs d'unités seront sollicités pour valider les engagements dans le cadre de la réponse finale à l'AAP.

Outre le positionnement scientifique du PROJET qui devra être détaillé de façon précise en prenant en considération les caractéristiques attendues des GPR, les autres éléments à indiquer dans la lettre d'intention (voir modèle) incluent :

- L'articulation avec les axes scientifiques des départements : si ce n'est pas déjà fait, il est recommandé de prendre contact avec les départements concernés au plus vite pour échanger sur le PROJET. Comme indiqué infra, le PROJET en réponse à l'AMI est à déposer via les départements qui seront par ailleurs impliqués dans leur analyse.
- Éléments de positionnement par rapport à l'international : au-delà de ce qui a pu déjà être fait dans le cadre LabEx, Clusters ou autres projets structurants, il sera demandé aux GPR d'être de véritables acteurs de la promotion des activités dans les cadres européens (notamment en vue de la nouvelle programmation « Horizon Europe »). Une réflexion sur la stratégie envisagée est attendue dès l'énoncé du PROJET.
- Partenaires institutionnels, territoriaux, industriels, associatifs... : au même titre que l'interdisciplinarité, la participation de partenaires au PROJET ne constitue ni un prérequis, ni une injonction, mais doit s'envisager en fonction de l'*Ambition*, de la *Pertinence* et de l'*Impact*.
- Nature des moyens nécessaires : l'objectif de cette section est d'identifier la nature des moyens, et la stratégie financière envisagée pour le PROJET. À ce stade, il ne s'agit pas de formuler une demande, mais d'identifier les « *outils de développement* » et de chiffrer dans les grandes lignes les besoins en financement de la feuille de route.
- Impacts attendus : cette section doit être renseignée en prenant en considération l'attendu des GPR (voir supra). Il est rappelé que l'action GPR constitue un axe majeur du soutien à l'excellence scientifique dans la nouvelle programmation de l'initiative d'excellence de l'université de Bordeaux. L'impact des GPR devra donc s'apprécier en conséquence.

Au stade de l'AMI, il n'est pas demandé d'explicitier la gouvernance du PROJET. Toutefois, si vous souhaitez apporter des éléments à ce sujet (intentions, réflexions, souhaits, ...), il est

possible de les indiquer dans la section « commentaires ». Il est également proposé d'inscrire dans la partie commentaire toute demande de retour sur le PROJET que vous souhaiteriez obtenir à l'issue de l'analyse de façon à faciliter le dépôt ultérieur à l'AAP GPR.

## Calendrier de soumission et procédure d'instruction

La lettre d'intention accompagnée du CV doit être transmise au format pdf **au plus tard le 14 juin 2019 à midi** :

- **au directeur de département** porteur principal (la liste des contacts des directions des départements est disponible en page 7)
- en copie au(x) directeur(s) des autres départements impliqués dans le projet, et à l'adresse [dipsi.direction@u-bordeaux.fr](mailto:dipsi.direction@u-bordeaux.fr).

L'analyse des PROJETS sera effectuée en concertation avec les directeurs des départements de l'université de Bordeaux.

Ces analyses seront examinées par un comité ad hoc réunissant des représentants des partenaires institutionnels engageant des moyens/ressources sur les projets et impliqués dans la stratégie scientifique des départements de l'université de Bordeaux. Ce comité sera placé sous le pilotage du vice-président Recherche de l'université de Bordeaux pour le compte du conseil de gestion de l'IdEx université de Bordeaux.

À l'issue de l'instruction, des avis et recommandations sur les PROJETS seront transmis aux PORTEURS et aux directions des départements concernés en juillet 2019. Seront notamment abordés,

- l'adéquation du PROJET au regard de l'ambition attendue dans les grands programmes (objectifs, impacts attendus) ;
- le consortium réuni autour du PROJET ;
- l'adéquation des moyens/outils envisagés pour le PROJET.

Dans certains cas, les PROJETS pourront être réorientés vers d'autres cadres de soutien s'il est estimé qu'en l'état ils ne correspondent pas à l'AAP Grands Programmes de Recherche.

Il est rappelé que seuls les PROJETS ayant été identifiés dans le cadre de cet AMI seront autorisés à déposer un dossier dans le cadre de l'AAP GPR.

## Calendrier prévisionnel de l'AAP Grands Programmes de Recherche

Le calendrier ci-après est fourni à titre indicatif

Etapes	Calendrier prévisionnel
Lancement AMI	7 mai 2019
Dépôt des lettres d'intention	14 juin 2019
Lancement AAP	Septembre 2019
Dépôt des projets	Décembre 2019
Audition des projets	Printemps 2020
Décision	Eté 2020
Début des projets	Année universitaire 2020/2021

## Contact

Pour toutes questions liées au cadrage de l'Appel à Manifestation d'Intérêt des Grands Programmes de recherche (calendrier, modalités de dépôt etc) veuillez contacter la chargée de programme en utilisant l'adresse mail : [dipsi.direction@u-bordeaux.fr](mailto:dipsi.direction@u-bordeaux.fr).

Pour toutes questions liées à la stratégie scientifique, nous vous invitons à vous adresser à la direction des départements.

Département	Direction	Contacts
<b>Département CHANGES</b> <i>Sciences sociales des changements contemporains</i>	Éric Macé (Dir) Marie CORIS (Dir-adj)	<a href="mailto:eric.mace@u-bordeaux.fr">eric.mace@u-bordeaux.fr</a> <a href="mailto:marie.coris@u-bordeaux.fr">marie.coris@u-bordeaux.fr</a>
<b>Département Evaluation, Comportements, Organisations (ECOr)</b>	Olivier Bargain (Dir) Julien CUSIN (Dir-adj)	<a href="mailto:olivier.bargain@u-bordeaux.fr">olivier.bargain@u-bordeaux.fr</a> <a href="mailto:julien.cusin@u-bordeaux.fr">julien.cusin@u-bordeaux.fr</a>
<b>Département Droit et transformations sociales</b>	Olivier Décima (Dir) Alain PARIENTE (Dir-adj)	<a href="mailto:olivier.decima@u-bordeaux.fr">olivier.decima@u-bordeaux.fr</a> <a href="mailto:alain.pariente@u-bordeaux.fr">alain.pariente@u-bordeaux.fr</a>
<b>Département Bordeaux Neurocampus</b>	Nathalie Sans (Dir)	<a href="mailto:nathalie.sans@u-bordeaux.fr">nathalie.sans@u-bordeaux.fr</a>

Département	Direction	Contacts
Département Sciences biologiques et médicales	Alain-Pierre GADEAU (Dir)	<a href="mailto:alain.gadeau@u-bordeaux.fr">alain.gadeau@u-bordeaux.fr</a>
Département Santé publique	Rodolphe Thiébaud (Dir) Christophe TZOURIO (Dir-adj)	<a href="mailto:rodolphe.thiebaut@u-bordeaux.fr">rodolphe.thiebaut@u-bordeaux.fr</a> <a href="mailto:christophe.tzourio@u-bordeaux.fr">christophe.tzourio@u-bordeaux.fr</a>
Département Sciences et technologies pour la santé	Gilles GUICHARD (Dir)	<a href="mailto:gilles.guichard@u-bordeaux.fr">gilles.guichard@u-bordeaux.fr</a>
Département Sciences de l'environnement	Jérôme Joubes (Dir) Magalie Baudrimont (Dir-adj)	<a href="mailto:jerome.joubes@u-bordeaux.fr">jerome.joubes@u-bordeaux.fr</a> <a href="mailto:magalie.baudrimont@u-bordeaux.fr">magalie.baudrimont@u-bordeaux.fr</a>
Département Sciences de l'ingénierie et du numérique	Henri BERTIN (Dir)	<a href="mailto:henri.bertin@u-bordeaux.fr">henri.bertin@u-bordeaux.fr</a>
Département Sciences de la matière et du rayonnement	Jean Baptiste Verlhac (Dir) Fazia HANNACHI (Dir-adj)	<a href="mailto:jean-baptiste.verlhac@u-bordeaux.fr">jean-baptiste.verlhac@u-bordeaux.fr</a> <a href="mailto:fazia.hannachi@u-bordeaux.fr">fazia.hannachi@u-bordeaux.fr</a>
Département Sciences archéologiques	Bruno Maureille (Dir) William BANKS (Dir-adj)	<a href="mailto:bruno.maureille@u-bordeaux.fr">bruno.maureille@u-bordeaux.fr</a> <a href="mailto:william.banks@u-bordeaux.fr">william.banks@u-bordeaux.fr</a>



L'initiative d'excellence vise à soutenir le développement de l'université de Bordeaux pour la constitution d'une université de recherche de classe internationale et à conforter le partenariat permettant d'atteindre cet objectif. Elle est financée par l'État au titre du Programme des Investissements d'Avenir.

université  
de **BORDEAUX**

En partenariat avec

Les organismes de recherche :



Ses établissements associés :



Autres partenaires :



## CONTACT

DIPSI - Direction de la planification  
stratégique institutionnelle  
dipsi.direction@u-bordeaux.fr  
T. + 33 7 77 75 22 06